

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2025

**Présents** : Alain ARGILIER, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, , Jean-Marc AURES, Pierre MORATI, Christine DOUTRES,

**Absente représentée** : Valérie BLANC, représentée par Alain ARGILIER

**Absent** : Sylvestre VINCENT, Mélody QUET, Grégory MAURIN

**Secrétaire de Séance** : Christine DOUTRES

**Secrétaire de Mairie** : Chantal PRIVAT

### ➤ Vote du poste de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le secrétaire de séance : Mme Doutres est désignée secrétaire de la séance de ce conseil Municipal du 7 juillet 2025

### ➤ Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Mai 2025
- Compte rendu des réunions diverses
- Délibération : Ecole – Documents pour la rentrée 2025-2026
- Motion de défense du volontariat et de notre modèle de sécurité civile
- Délibération : Dénomination des rues de Salgas
- Information : Application Illiwap
- Information : Bénévoles pour le composteur partagé de Vébron
- Questions diverses

### ➤ Demande de rajout de délibération

Une Décision Modificative doit être voté lors de ce Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande s'il est possible de rajouter ce vote

Voté à l'unanimité

**Vote : Pour 7/7**

### ➤ Approbation du Conseil Municipal du 26 Mai 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Mai 2025 a été approuvé à l'unanimité

**Vote : Pour 7/7**

### ➤ Compte rendu des réunions diverses

- 05/06/25 : Réunion Communauté de Communes (les comptes rendus sont sur le site de la CCCGC)
- 09/06/25 : Déplacement au Col des Faïsses pour préparer l'emplacement du spectacle de Lionnel Astier
- 14/06/25 : Inauguration du site de compostage de Racoules Salgas
- 16/06/25 : Réunion des adjoints
- Mise en place de la barrière de sécurité centrale du Pont du Moulin d'Astier
- 19/06/25 : Commission des associations de la Communauté de Communes
- 24/06/25 : Journée de Convivialité de la Communauté des Communes
- 02/07/25 : RDV Col des Faïsses avec le PNC pour le spectacle de Lionnel Astier
- Avancement des travaux de la Mairie – Diverses réunions de chantier
- 05/06/2025 : Mariage
- 07/06/2025 : Réunion des Adjointes
- Réunion du SMESL – Compte rendu non encore reçu
- 01/07/25 : Réunion préparation des noms des rues de Salgas

## ➤ Délibération portant sur les documents relatifs à l'École de Vébron

L'école de Vébron a eu son 3eme Conseil des Maîtres le 30/06/2025.

Il y a de nouveaux inscrits à l'école, il y aura donc 8 enfants en maternelle et 8 enfants en primaire.

La directrice actuelle part. Elle sera remplacée par une autre personne.

L'autre professeur d'école part aussi, elle sera remplacée par deux mi-temps.

Nathalie Rousset a eu le concours AVSH (assistance de vie pour les enfants en situation de handicap).

Elle aura son affectation sur Florac.

Il est proposé de voter les documents suivants :

- Le règlement de la Cantine scolaire et celui de la Garderie. Il n'y a pas de changements cette année mis à par les dates. Le tarif des repas cantine reste inchangé.
- Le passage à temps plein de Céline Portalier ATSEM de l'école afin de palier au départ de Nathalie Rousset.
- Il est proposé de prendre un repas de plus par jour pour permettre à Céline Portalier de rester sur place et garder les enfants pendant la cantine vu qu'elle sera seule.
- Si besoin il est demandé d'autoriser la commune d'augmenter les heures d'Elia Rousset pour réaliser le ménage de l'école.

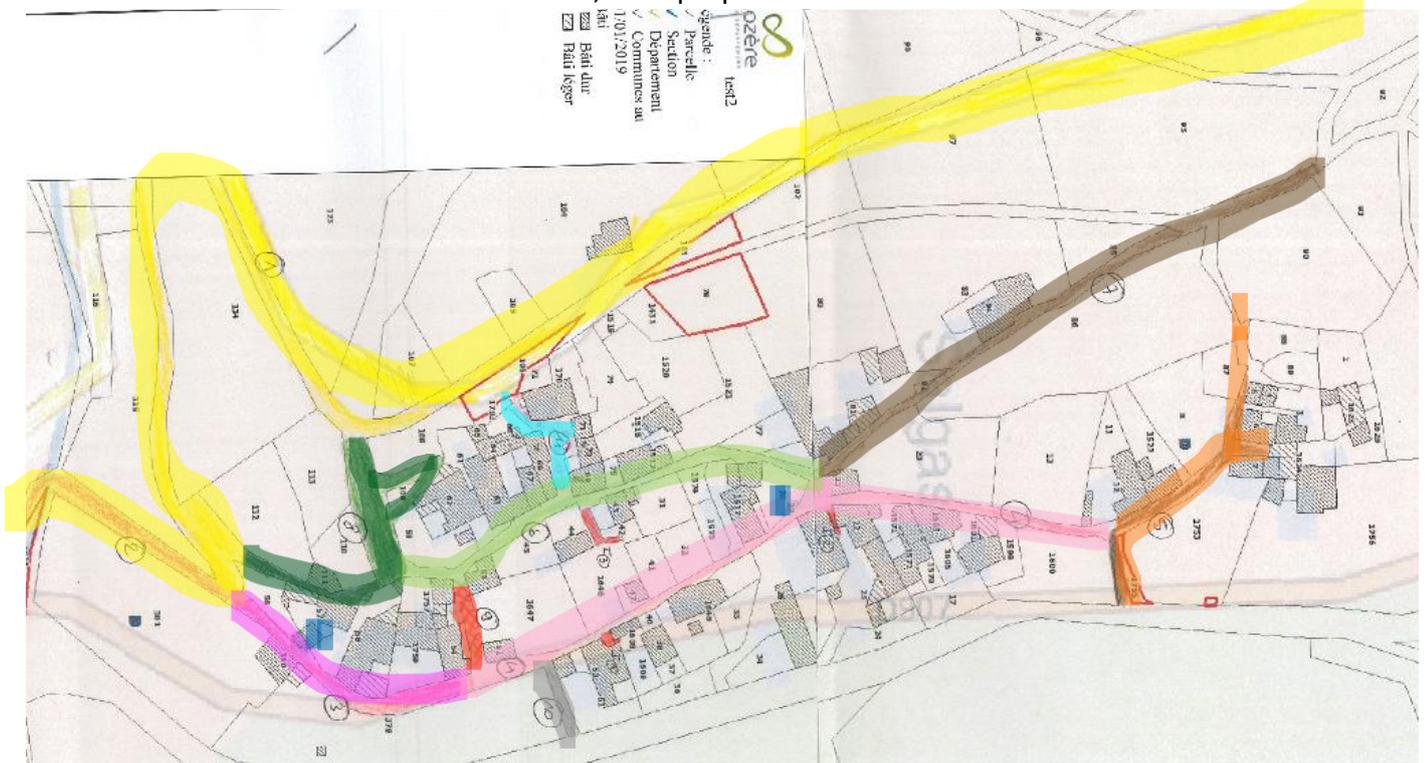
**Vote les règlements scolaires : Pour 7/7.**

**Vote le passage à temps plein de Céline PORTALIER ATSEM– DE\_025\_2025 : Pour 7/7.**

**Vote l'augmentation des heures d'Elia ROUSSET pour le ménage de l'école : Pour 7/7.**

## ● Délibération portant sur la dénomination des rues de Salgas

Pour continuer dans la nomination des rues, il est proposé de délibérer sur celles de SALGAS.



- 1 et 2 – Chemin du Causse
- 3 – Rue du Ferradou
- 4 – Rue des Cannebières
- 5 – Rue du Soun Del Lioc

- 6 – Rue du Haut
- 7 – Chemin Font de Serre
- 8 – Chemin Couderc
- 9 – Rue La Mountade
- 10 – Rue Courcho
- 11 – Impasse du Cap Del Lioc
- 2 fontaines : Fontaine La Tourellière (la première) et Fontaine Le Terras (au fond de la rue)

**Vote proposant la dénomination des rues de Salgas – DE\_026\_2025 : Pour 7/7**

• **Délibération portant sur une Décision modificative**

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de la trésorerie, deux écritures de virements de comptes à comptes doivent être validées par une délibération.

Ces écritures permettent de déplacer des sommes d'un compte budgétaire vers un autre sans toucher ni modifier le budget total voté en mars.

Voici la décision modificative proposée :

VEBRON

Exercice : 2025

| DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE |       |   |             |                            |  |  |             |
|-----------------------------------|-------|---|-------------|----------------------------|--|--|-------------|
| Dépenses de fonctionnement        |       |   |             | Recettes de fonctionnement |  |  |             |
| 07/07/2025                        | 6064  | Fournitures administratives               | -500,00     |                            |  |  |             |
| 07/07/2025                        | 60631 | Fournitures d'entretien                   | -437,00     |                            |  |  |             |
| 07/07/2025                        | 673   | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 937,00      |                            |  |  |             |
| <b>Total Dépenses</b>             |       |   | <b>0,00</b> | <b>Total Recettes</b>      |  |  | <b>0,00</b> |

| Dépenses d'investissement |         |                                |             | Recettes d'investissement |  |  |             |
|---------------------------|---------|--------------------------------|-------------|---------------------------|--|--|-------------|
| 07/07/2025                | 21838-0 | Autre matériel informatique    | -1 130,00   |                           |  |  |             |
| 07/07/2025                | 2051-0  | Concessions, droits similaires | 1 130,00    |                           |  |  |             |
| <b>Total Dépenses</b>     |         |                                | <b>0,00</b> | <b>Total Recettes</b>     |  |  | <b>0,00</b> |

**Vote de la décision modificative – DE\_027\_2025 : Pour 7/7**

• **Présentation d'un bilan budgétaire à mi parcours**

Il a été présenté un bilan budgétaire à mi-parcours.

Cela permet de faire ressortir :

Dépenses de fonctionnement : 44.39% des dépenses faites par rapport au budget voté en mars 2025.

Recettes de fonctionnement : 69.46% des recettes ont été enregistrées par rapport au prévisionnel voté en mars 2025.

Dépenses d'investissement : 25.31% des dépenses d'investissement sont réalisées par rapport au budget 2025. Pour ce qui est des travaux de la mairie il a été payé 40.29% des factures.

Recettes de fonctionnement : 14.80% ont été encaissées sur la période.

## • Présentation de l'application Illiwap



Illiwap est une application qui permet à la mairie de faire passer des messages (actualités, mais aussi des messages qui peuvent être plus importants comme des routes barrées, des travaux, risques d'inondation...)

Cette application est interactive, c'est-à-dire que le public l'utilisant peut faire remonter des informations si besoin. (Ex : un éboulement, un matériel communal détérioré ...) ces informations arrivent par mail à la mairie qui peut les vérifier et réagir en conséquence).

Nous recommandons donc à l'ensemble de la population de s'abonner à notre commune.

Il est aussi possible de s'abonner à d'autres communes.

Pour s'abonner une explication se trouve sur le site Internet de la Mairie.

## • Bénévoles pour le composteur partagé de Vébron

Fin août, le composteur qui est situé derrière l'école va devenir un composteur partagé utilisable par tous les habitants. Pour que ce composteur fonctionne normalement, il est nécessaire qu'il y ait des bénévoles qui passent régulièrement le remuer, vérifier qu'il n'y a pas des déchets non compostable dedans etc. les agents et l'ATSEM (qui s'en sert déjà pour les déchets de la cantine) y passent mais il est important que la population soit impliquée dans le bon fonctionnement de ce composteur partagé.

Une affiche et des réunions sont prévues fin août pour la mise en route.

## • Questions diverses

- La cérémonie du 14 juillet – La salle des Associations sera disponible avec électricité mais pas encore l'eau

- « Elise, la Colère de Dieu » : le spectacle pourra se faire à l'emplacement prévu mais l'emplacement du parking a été refusé par le PNC.

Il faut donc organiser un parcours précis et mettre en place des moyens importants de sécurité afin de faire traverser la départementale par les spectateurs.

Doivent être présents : les élus et employés communaux.

La présence de la Gendarmerie et des Pompiers a été actée.

- Présentation du programme des festivités de l'été 2025 à Vébron. Le programme est disponible à l'Agence Postale, épicerie et autres commerces ou en affichage sur les panneaux.

- Suite à une interrogation signalant de la mousse sur l'eau lors des dernières fortes pluies.

Voici la réponse sur ce questionnement :

« Concernant les mousses que vous avez pu voir sur des vidéos, il faut savoir qu'à l'occasion de fortes pluies au moment où la rivière monte son niveau d'eau, il est possible d'observer des amas de mousse à la surface des rivières. Ces observations ne témoignent pas d'une pollution mais correspondent à un phénomène naturel. Un peu comme les phénomènes d'écumes observés sur les plages à l'occasion de certaines tempêtes.

En rivière, le phénomène est beaucoup plus discret et se matérialise par l'accumulation de paquets de mousse dans les branches ou dans les zones d'écoulements lents. Cette mousse apparaît lorsque l'eau chargée en matières organiques est agitée à l'occasion de l'augmentation du niveau de la rivière ou en présence d'une chute d'eau. La matière organique est principalement issue de la décomposition des végétaux aquatiques mais aussi des végétaux terrestres, elle est amplifiée par la présence des bactéries et champignons naturellement présents dans l'eau et les sédiments.

Les rives du Tarnon sont occupées par des arbres (ripisylves), cela amène de grandes quantités de débris végétaux à transiter dans les rivières. Ils sont décomposés par l'action mécanique de l'eau mais aussi par de nombreux organismes décomposeurs (micro-organismes, champignons et invertébrés). Ces débris végétaux constituent un maillon important de la chaîne alimentaire des



rivières et sont des activateurs de ces organismes invisibles qui épurent naturellement l'eau des rivières.

A l'époque on constatait moins ce phénomène car les propriétaires riverains des cours d'eau entretenaient les rives, plus que maintenant. Il y avait beaucoup moins de ripisylves, comme peut en témoigner les anciennes photos de la vallée.

La vidéo n'a donc rien d'inquiétante, et peut surprendre les personnes qui ne connaissent pas ce phénomène naturel.

De plus il est à noter que des analyses d'eaux concernant l'eau de baignade mais aussi des vérifications des cours d'eau concernant les cyanobactéries sont faites très régulièrement.

Il est possible de voir les résultats d'analyses de baignade sur le site de la mairie et à l'affichage au Pont de Vébron.

Pour les cyanobactéries, c'est le syndicat Tarn Amont Mimente qui en est le référent et qui procède aux vérifications. Il faut aller sur leur site pour avoir les renseignements. Un lien est aussi sur le site de la Mairie

[https://www.mairievebron.fr/les-analyses-d-eau-par-l-ars\\_fr.html](https://www.mairievebron.fr/les-analyses-d-eau-par-l-ars_fr.html)

et

[https://www.mairievebron.fr/entretien\\_des\\_cours\\_deau\\_fr.html](https://www.mairievebron.fr/entretien_des_cours_deau_fr.html)

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 22 septembre à 18h00

Le Conseil Municipal se termine à 20h00